Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Vice caché voiture

Par Lenademonaco

Bonjour,

voila, j'ai acheté une voiture a un Auto entrepreneur il y as 3 semaines.

Le week-end dernier sur la quatre voix, la voiture n'avance plus et se met en sécurité, donc moteur éteint et plus rien ne répond, plein de fumé venant du capot.
on la pousse pour la mettre sur un parking. le lendemain, je vais a un garage, et il constate que la voiture a chauffé, une durite rigide d'eau es percé, mais le souci, c'est que cette durite avais deja étais réparé a ce qu'il me dit, qu'il y as eu du bricolage de fait dessus, il avais mis du plastique pour bouché " les trous " sur cette durite.
Donc j'explique au garage que je viens de l'acheté et pour lui c'est un vice caché.
Le chef mécanicien prend gentiment le Vendeur que j'avais au téléphone pour lui expliquez la situation.
Le vendeur de la voiture lui demande de faire un devis. Le lendemain, je tel au vendeur de ma voiture qui ne répond plus depuis plusieurs jours, j'ai laissé des messages vocal, texto, plus aucune réponse de sa part.

j'ai payé cette voiture 1000 euros 212 100km, pour 3 semaines, ca fait cher la voiture...

N'ayant pas de protection juridique, quel es la marche a suivre ?

Cordialement

Par Tisuisse1

Marche à suivre => voir un avocat.